

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
[ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr)  
[guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 7 avril 2017

Monsieur GOURLIN,

Par courrier daté du 6 février 2017, je vous ai informé que la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), dans le cadre de l'autosaisine prévue à l'article L112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, souhaitait que le projet d'entrepôt SCCV Nantour (projet Conforama) prévu sur la ZAC des Terres Rouges et son extension lui soit présenté, par un représentant du porteur de projet lors d'une prochaine commission.

La commission s'est réunie le jeudi 6 avril 2017 pour examiner ce projet, que vous avez présenté accompagné de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire de la commune de Tournan-en-Brie et de Monsieur Cherif HAKEM, directeur des services techniques de la commune de Tournan-en-Brie.

Après avoir présenté le projet, et après échanges, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur la justification du projet.

**Toutefois, la commission a rendu un avis défavorable sur votre projet d'entrepôt au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.**

**Elle regrette que la commune n'ait pas été plus explicite sur ce projet lors de la présentation de son PLU à la commission du 8 septembre 2016 ;**

**Elle estime la consommation trop importante de terres agricoles (30ha, soit 1/4 de la surface d'une exploitation moyenne en Seine-et-Marne) ;**

**Bien que ce dossier ne soit pas réglementairement soumis à la procédure de compensation agricole, compte tenu de sa date de transmission, la commission apprécierait qu'une compensation agricole volontaire puisse être mise en place compte tenu des surfaces agricoles impactées. Elle soulèverait bien des choses...**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Vincent GOURLIN  
Directeur du développement  
IDIGAZELEY  
125, avenue des Champs-Élysées  
75008 PARIS

Le Directeur Départemental des Territoires  
de Seine-et-Marne

*Yves Schenfeigel*  
YVES SCHENFEIGEL